



ZONE V-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
C1 - Service professionnel	
C2 - Commerce touristique et de quartier	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	10	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	10	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-3

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
C1 - Service professionnel	
C2 - Commerce touristique et de quartier	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL			
Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:			

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-4

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-5

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-6

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

R205 - Terrain de golf

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	10	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	8,00
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	I,J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r. 2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-8

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
C1 - Service professionnel
C2 - Commerce touristique et de quartier
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	6
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-9

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	6
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r. 2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE V-10

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H2 - Habitation bifamiliale

H3- Habitation multifamiliale

R1- Parcs et espaces verts

R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)

C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	8	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,5	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur ouest
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE P-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
P1 - Établissement d'éducation et lieux de cultes	Usages spécifiquement autorisés
P2 - Établissement de santé et de services sociaux	
P3 - Administration publique	
P4 - Infrastructure et équipement	
R1 - Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
R3- Activités intensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	
Mode d'implantation autorisé	I, J, R		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	B

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE M-3

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1 - Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
C1 - Service professionnel
C2 - Commerce touristique et de quartier
P1 - Établissement d'éducation et lieux de cultes
P2 - Établissement de santé et de services sociaux
P3 - Administration publique
P4 - Infrastructure et équipement
P301 - Hôtel de ville et centre administratif municipal
R1 - Parcs et espaces verts
R2 - Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

P304- Garage et équipement gouvernemental

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	B

AMENDEMENTS:

--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE M-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2- Habitation bifamiliale	
H4 - Habitation en commun	
C1 - Service professionnel	
C2 - Commerce touristique et de quartier	
C3 - Commerce léger	
C4 - Commerce moyen	
C5 - Commerce lourd	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
R3 - Activités intensives	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	15	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	3	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	Type I	PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	●	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	C

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE M-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
H3 - Habitation multifamiliale
C1 - Service professionnel
C2 - Commerce touristique et de quartier
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	6

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	B

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-21

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
H2 - Habitation bifamiliale
H3 - Habitation multifamiliale
C3 - Commerce léger
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	3	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	8

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-20

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
C1 - Service professionnel	
C3 - Commerce léger	
P2 - Établissement de santé et de service sociaux	
P3 - Administration publique	
P4 - Infrastructure et équipement	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	8	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20,00	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



USAGES AUTORISÉS	
Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
R1- Parcs et espaces verts	C203 - Résidence de tourisme
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL			
Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	5	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0,1	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A
AMENDEMENTS:			

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-18

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2- Habitation bifamiliale	
C1 - Service professionnel	
C3 - Commerce léger	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,5	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	B

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-17

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
H3 - Habitation multifamiliale	
H4 - habitation en commun	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	6
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-16

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2- Habitation bifamiliale	
H3 - Habitation multifamiliale	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	4
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-15

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	8	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Fortes pentes (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-13

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL			
Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	5
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A
AMENDEMENTS:			

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-12

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
H3 - Habitation multifamiliale	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	6
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	8	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-21

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2- Habitation bifamiliale	
H3 - Habitation multifamiliale	
R1- Parcs et espaces verts	Usages spécifiquement prohibés
R2- Activités extensives	
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	3	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	8
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m²)	60m²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-10

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-9

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-7

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-6

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale

R1- Parcs et espaces verts

R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C203 - Résidence de tourisme

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	4	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Fortes pentes (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-5

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques	
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés	
H2 - Habitation bifamiliale		C203 - Résidence de tourisme
H3- Habitation multifamiliale		C202 -
P1- Établissement religieux		
R1- Parcs et espaces verts		
R2- Activités extensives	Usages spécifiquement prohibés	
Note:		

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	C
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	4
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	10	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J, R		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	B

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-4

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés Usages spécifiquement prohibés
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0.4	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



USAGES AUTORISÉS	
Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
R1- Parcs et espaces verts	C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
R2- Activités extensives	C203 - Résidence de tourisme
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL			
Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	7	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	2	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	8	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	30	Somme des marges latérales min. (m)	8
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Fortte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:			

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	6	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	6
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE H-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
H2 - Habitation bifamiliale	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	7	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	8	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	20	Somme des marges latérales min. (m)	6
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,3	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I, J		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur centre
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		

Note:

Lotissement possible 33095-05-A

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés Usages spécifiquement prohibés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
Note:	
Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note:			
Lotissement possible 33095-05-B			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-3

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		

Note:

Lotissement possible 33095-05-C

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-4

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés

Note:
Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note: Lotissement possible 33095-05-C			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-5

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés

Note:
Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note: Lotissement possible 33095-04			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-6

USAGES AUTORISÉS	
Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	
Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A	

BÂTIMENT PRINCIPAL			
Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	6
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		
Note:			
Lotissement possible 33095-03			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	•
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A
AMENDEMENTS:			

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-7

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, goupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		

Note:

Lotissement possible 33095-02

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	•
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-8

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

Lotissement possible 33095-01

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Fortes pentes (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	•
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-9

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, goupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

Lotissement possible 33095-05-C

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AID-10

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale
A1 - Culture des sols et élevage et élevage (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Groupe de matériaux autorisé, groupe A

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	6
Hauteur max. (m)	9	Profondeur min. (m)	5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	B
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	4	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	4
Marge de recul arrière min. (m)	6	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	30 m ²
Mode d'implantation autorisé	1		

Note:

Lotissement possible 33095-05-C

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Fortes pentes (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	A

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AV-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale (Note 1, 2 et 3)	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières	
	Usages spécifiquement prohibés
Note:	
Note 1: Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisées (P-41.1)	
Note 2: Marge latérale 75 m avec terre en culture d'une propriété voisine	
Note 3: Agricole déstructuré type 2 - 30 ha et plus (art. 59, P-41.1)	
Note 4 : À l'intérieur des résidences principales seulement	

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	IV, VIII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	•	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	•
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AV-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale (Note 1, 2 et 3)	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage	
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières	
C2 - Commerce touristique et de quartier	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisées (P-41.1)

Note 2: Marge latérale 75 m avec terre en culture d'une propriété voisine

Note 3: Agricole déstructuré type 2 - 30 ha et plus (art. 59, P-41.1)

Note 4 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	IV, VIII	PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	●	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AD-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1 et 2)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
C2 - Commerce touristique et de quartier
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (Note 3)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisées (P-41.1)

Note 2: Marge latérale 75 m avec terre en culture d'une propriété voisine

Note 3 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	7
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	V, VI, VII	PIIA (r.2024-61000-03)	Secteur Est
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	●	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	●
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AD-2

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2- Pensions animales
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (Note 2)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1: Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisées (P-41.1)

Note 2 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	V, VI, VII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AD-3

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1)
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2- Pensions animales
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés
C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher)
I211 - Carrière et sablière (note 2 et 3)

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

Note 2 : Les interdictions ou restrictions relatives à cette classe ne visent que l'extraction des substances minérales situées en terres privées aliénées par l'État avant le 1er janvier 1966 où, en vertu de l'article 5 de la Loi sur les mines, le droit à ces substances est abandonné au propriétaire du sol.

Note 3 : Revalorisation de béton, béton armé et béton bitumineux permise dans les carrières en activité seulement.

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	IV, V, VI, VII, VIII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	•	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AD-4

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés	Usages spécifiques
H1- Habitation unifamiliale (Note 1)	Usages spécifiquement autorisés
A1 - Culture des sols et élevage et élevage	
A2- Pensions animales	
R1- Parcs et espaces verts	
R2- Activités extensives	
	Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

Note 2 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal			
Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	
Implantation			
Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m²)	60 m²
Mode d'implantation autorisé	I		
Note:			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	V, VI, VII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	•	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AD-5

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2 - Pensions animales
C2 - Commerce touristique et de quartier
C5 - Commerce moyen
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (note 2)
I101 - Industrie de l'alimentation (note 3)
C514 - Entreprise de transports (note 3)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)
Note 2 : À l'intérieur des résidences principales seulement
Note 3 : Permis à l'intérieur des droits reconnus en vertu de la LPTAAQ

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	V, VI, VII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	•	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AGF-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1 et 2)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2 - Pensions animales
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (Note 3)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)
Note 2 : Agricole déstructuré type 1 - 15 ha et plus (art. 59, P-41.1)
Note 3 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	V, VI, VII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AGF-3

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1 et 2)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2 - Pensions animales
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (Note 3)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

Note 2 : Agricole déstructuré type 1 - 15 ha et plus (art. 59, P-41.1)

Note 3 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE AGF-4

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1 et 2)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A2 - Pensions animales
R1- Parcs et espaces verts
R2- Activités extensives
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

C202 - Gîte touristique (maximum de 5 chambres à coucher) (Note 3)

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

Note 2 : Agricole déstructuré type 1 - 15 ha et plus (art. 59, P-41.1)

Note 3 : À l'intérieur des résidences principales seulement

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	10	Profondeur min. (m)	7,5
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)		PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)		Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	E

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée



ZONE I-1

USAGES AUTORISÉS

Classes d'usages autorisés

H1- Habitation unifamiliale (Note 1)
A1 - Culture des sols et élevage et élevage
A3- Commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières

Usages spécifiques

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Note:

Note 1 : Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

BÂTIMENT PRINCIPAL

Dimensions et caractéristiques du bâtiment principal

Hauteur min. (m)	5	Largeur de façade min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12	Profondeur min. (m)	7,50
Nombre d'étages min.	1	Groupe de matériaux autorisé	A
Nombre d'étages max.	2	Nombre d'unités de logement maximal dans une habitation multifamiliale	

Implantation

Marge de recul avant minimale (m)	12	Marge de recul avant secondaire minimale (m)	7
Marge de recul arrière min. (m)	10	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4
Pourcentage d'espace vert minimal autorisé (%)	0	Somme des marges latérales min. (m)	10
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,2	Superficie au sol minimale (m ²)	60 m ²
Mode d'implantation autorisé	I		

Note:

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Type d'entreposage autorisé (art. 7.1, r. 2024-61000-02)	IV, V, VI, VII, VIII	PIIA (r.2024-61000-03)	•
Bande tampon (art. 7.5, r. 2024-61000-02)	•	Forte pente (art. 12.10 à 12.12, r. 2024-61000-02)	
Projet d'ensemble		Type d'enseigne (art. 10.13, r. 2024-61000-02)	D

AMENDEMENTS:

--	--	--	--

"•" : Signifie que la disposition est applicable , I : Isolé, J : Jumelé, R : Rangée